

Avant-propos

« Ne pas brûler trop vite le moratoire sur l'incinération ! »

La commission « Déchets et Propreté » de l'Astee a toujours consacré une part importante de son activité au traitement des déchets, notamment à l'incinération qui représente un pourcentage important de l'élimination des ordures ménagères, en France comme dans une bonne partie des pays européens (Pays-Bas, Danemark, Allemagne, Autriche...).

C'est donc avec une grande attention qu'elle a noté lors des débats politiques du premier semestre 2007 l'évocation d'un éventuel « moratoire de l'incinération ». Ce dernier a été précisé par les travaux de certaines associations, et le lien n'a pas manqué d'être fait avec l'annonce, début juin 2007, que le préfet du Puy-de-Dôme suspendait la délivrance de son autorisation au titre de la réglementation des ICPE du nouvel incinérateur de Clermont-Ferrand. Une synthèse de la réflexion de l'Astee sur le moratoire incinération a été rédigée, présentant l'analyse faite par les praticiens de ce moyen de traitement, et susceptible de donner un point de vue utile dans le débat.

Ce numéro « Déchets » de TSM, revue de l'Astee, était en cours de préparation pour la fin de l'été, et de fait, il comportait plusieurs articles techniques montrant le type de travaux menés sur l'incinération des déchets – et dont certains précisent ou confirment les réponses sur les questions de ses rejets, ou sur son rôle en matière de préservation des énergies fossiles et de réduction des émissions de CO₂. Pour cette raison, il nous est apparu utile d'introduire dans le sommaire de ce numéro la fiche préparée sur le moratoire, utilisant et élargissant l'approche essentiellement scientifique et technique de ces articles. De nombreux documents sont disponibles par ailleurs, en particulier sur le volet sanitaire évoqué dans la fiche, et le but n'est donc pas de traiter ici de l'ensemble du sujet

Parmi d'autres documents proposés par les associations, l'argumentaire diffusé par France Nature Environnement début juillet est annoncé comme le résultat de nombreuses réflexions et contributions. Beaucoup de lecteurs de TSM savent combien les membres de FNE, et ses représentants dans diverses instances, locales ou nationales, développent une approche rigoureuse des questions (l'intervention de FNE sur l'étude relative aux CLIS lors de notre session « Information et concertation » au congrès Astee 2006 est encore dans les esprits) et qu'ils n'hésitent pas à rapporter les constats parfois contradictoires ou les hésitations sur les sujets étudiés. C'est visiblement le cas pour l'incinération.

Nous devons dire ici que la lecture de l'ensemble des conditions proposées par la première partie de la note de FNE, reproduite ci-après, n'appelle pas d'observation, et que ces conditions sont partagées par les techniciens de l'Astee. Ceci doit encourager à retenir la voie du dialogue et de l'échange, car par contre, la conclusion proposée par FNE paraît à l'évidence vraiment abrupte et réellement peu motivée par les réponses qui peuvent être apportées aux différentes conditions mises.

En décembre 2006, le groupe de travail « Consommation-déchets » du projet de « Plan climat » de Paris, mêlant des Parisiens de toutes origines à des personnes plus impliquées, constatait sur cette même question :

« Le dissensus sur la question de l'incinération persiste au sein du groupe. Une partie des participants estime que Paris pourrait renoncer à ce mode de traitement et appuyer la demande de moratoire portée au niveau national par les associations et le CNIID (Centre national d'information indépendante sur les déchets). D'autres membres de l'atelier estiment que malgré ses inconvénients, l'incinération faite par le SYCTOM dans le respect des normes européennes reste aujourd'hui indispensable pour le traitement des déchets au quotidien et permet une forte valorisation énergétique (l'exemple de la CPCU sur Paris).

Le groupe s'accorde sur le manque d'information et de débat au niveau national sur le traitement des déchets et l'incinération. Une proposition est donc faite par le groupe d'organiser au niveau parisien un grand débat populaire sur cette question.

Les informations alimentant ce débat devront être objectives et refléter les différents points de vue. »

Cette question, c'est celle posée sous le terme abrupt « moratoire » ; ne la brûlons pas trop vite ! Place au débat, plutôt, sur base notamment de ces informations.

Étudions, écoutons, expliquons, dans la transparence et avec objectivité.

Rémi Guillet

Président de la commission « Déchets et Propreté »

* *

Dans ce numéro, on trouvera donc les documents suivants sur l'incinération :

- La note de FNE sur le moratoire,*
- La motion de l'Astee, avec fiche et annexe,*
- Un article sur les émissions des UIOM (EPER) : « Le registre européen des émissions de polluants : le cas des installations d'incinération de déchets. Étude des émissions de polluants dans l'air et dans l'eau » (FNADE et Ademe).*
- Un résumé du document BREF : « Guide pour l'évaluation, en termes de meilleures techniques disponibles, des techniques mises en œuvre dans une installation d'incinération des déchets municipaux et assimilés » (H. de CHEFDEBIEN et B. SALTEL-PONGY).*

Et, dans le cadre de la reprise des communications présentées au congrès de juin 2007 de l'Astee à Barcelone qui était axé sur le réchauffement planétaire et ses impacts sur les services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets,

- « Valorisation ou élimination : la place de l'incinération face au changement climatique » (H. de CHEFDEBIEN),*
- « Le développement de ressources de proximité pour la prévention des émissions de CO₂ : chauffage urbain et incinération » (D. PENOUEL).*